

Circulaire n° **2018 / 05 FR**
Classement **Invitation**

Contact **Martin Sager**
E-mail **m.sager@svgw.ch**
Téléphone **+41 44 288 33 47**
Service **Direction**

Destinataires

- Tous les membres SSIGE

Lausanne, le mai 2018

Journée technique Energie & Eau et 145e Assemblée générale les 14 et 15 juin 2018 à Zurich

Mesdames, Messieurs,

La 145e assemblée générale de la SSIGE aura lieu à Zurich le vendredi 15 juin 2018. En guise de prélude, notre journée technique Energie et Eau aura lieu le jour précédent, selon une tradition déjà bien établie, avec un bloc de conférences séparé "Innovations dans le domaine de l'énergie et de l'eau". Nous vous remettons ci-joint le programme complet de ces deux journées.

Concernant la partie statutaire de l'assemblée générale, nous vous remettons les documents suivants, lesquels sont également disponibles en version électronique sous www.svgw/jv18:

- le programme avec l'ordre du jour
- les rapports et propositions
- Votre carte de membre / carte de vote (seulement au format papier)

Le nombre de voix auxquelles vous avez droit (selon art. 12 des Statuts) figure sur votre carte de membre. Vous pouvez déléguer à un autre membre vos droits de vote moyennant procuration écrite. Le même membre ne peut toutefois représenter plus de 5 membres à la fois par procuration.

Au cas où vous ne l'auriez pas encore transmise, nous prendrons volontiers note de votre inscription jusqu'au 30 mai 2018. Une confirmation d'inscription vous parviendra ultérieurement.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Zurich et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE



Martin Sager
Directeur

**Rapports et propositions du comité
à la 145e Assemblée générale
du 15 juin 2018 à Zurich**

Ordre du jour

1. Nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de la 144e Assemblée générale du 22 septembre 2017 à Pfäffikon SZ
3. Mutations
4. Rapport de l'Administration pour l'exercice 2017 et perspectives
5. Approbation des comptes 2017, rapport de l'organe de révision ainsi que décharge au Comité et à l'Administration
6. Budget 2019
7. Cotisations 2019
8. Election des membres du Comité et de l'organe de révision
9. Election du Président
10. Remise de titres honorifiques
11. Lieu de la prochaine assemblée
12. Propositions individuelles et divers

5 Approbation des comptes 2017, rapport de l'organe de révision ainsi que décharge au Comité et à l'Administration

Les comptes 2017, le bilan au 31.12.17 ainsi que le rapport de l'organe de révision figurent dans le Rapport annuel 2017 ci-annexé.

Propositions:

Le comité propose d'accepter les comptes 2017 et le bilan au 31.12.17.

Il propose également d'accepter le rapport de l'organe de révision.

Enfin, il propose de donner décharge au Comité et à la direction.

6 Budget 2019

Le budget 2019 figure dans le Rapport annuel 2017 ci-annexé.

Proposition:

Le comité propose d'accepter le budget 2019.

7 Cotisations 2019

Le tarif des cotisations demeure inchangé pour 2019 et figure en annexe au point 7 de l'ordre du jour.

Proposition:

Le comité propose de maintenir les cotisations pour 2019 au tarif actuel.

8 Élection des membres du Comité et de l'organe de révision

8.1 Election des membres du Comité

Le mandat de quatre ans de M. Andreas Hirt, d'Energie Service Bienne, expire à fin 2018. M. Hirt est candidat à la réélection.

Proposition:

Le Comité propose l'élection d'Andreas Hirt comme membre du Comité pour la période 2019-2022.

Le mandat de quatre ans de M. Jean-Claude Weber en tant que Président de la SSGE expire fin 2018 conformément aux statuts. Il renonce à une réélection (voir point 9 de l'ordre du jour). Andrea Zinsli, Energie 360°, Zurich, est proposé comme successeur et représentant de la région Zurich/Suisse orientale. Il est également prévu qu'Andrea Zinsli prendra la présidence de la principale commission du gaz en tant que vice-président de la SSGE à partir de janvier 2019.

Proposition:

Le Comité propose d'élire Andrea Zinsli en tant que nouveau membre du Comité pour la période 2019-2022.

8.2 Election de l'organe de révision

La société PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, contrôle les comptes annuels de la SSIGE, de l'ASIG et de Swissgas en qualité d'organe de révision.

Proposition:

Le comité propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2018.

9 Election du Président

Le mandat de quatre ans de M. Jean-Claude Weber en tant que Président de la SSIGE expire fin 2018 conformément aux statuts. Il renonce à une réélection.

Conformément à l'article 14 des Statuts, le Président se recrute dans les rangs des entreprises de distribution de gaz et d'eau. Le Comité propose à l'Assemblée générale Monsieur Markus Küng, Responsable réseaux, IWB Bâle en tant que nouveau président pour la période 2019-2022.

Conformément à l'article 14, le président sortant Jean-Claude Weber reste membre du Comité pour la durée d'un an en tant qu'ancien président.

Proposition:

Le Comité propose d'élire Monsieur Markus Küng, Bâle, comme Président pour la période 2019-2022.

Cotisations 2019

Décision de l'Assemblée générale du 15 Juin 2018 à Zurich

1. Membres collectifs

1.1 Entreprises de distribution de gaz (voir Règlement relatif aux cotisations gaz du 15 mars 2018)

Les cotisations se composent des éléments suivants:

a) Cotisation fixe:	CHF	2'700.--*
b) La contribution par GWh est fixée comme suit:		
achats de gaz jusqu'à 500 GWh	CHF	62.--*
au-dessus de 500 GWh jusqu'à 1000 GWh	CHF	60.--*
au-dessus de 1000 GWh jusqu'à 1500 GWh	CHF	59.--*
au-dessus de 1500 GWh jusqu'à 2000 GWh	CHF	57.--*
au-dessus de 2000 GWh jusqu'à 3000 GWh	CHF	56.--*
au-dessus de 3000 GWh	CHF	54.--*
c) Contribution de base (CHF/GWh)	CHF	61.--*
d) Taxe d'inspection ITIGS (CHF/km)	CHF	36.56.--*

1.2 Entreprises de distribution d'eau

La cotisation de membre est calculée par habitant alimenté par le réseau (sont également inclus les habitants situés à l'extérieur du territoire communal, alimentés par le distributeur)	Rp.	37.88*
Minimum	CHF	225.--*

1.3 Entreprises

La cotisation de membre se compose:		
- d'une taxe de base et	CHF	500.--*
- d'une taxe proportionnelle au nombre d'employés	CHF	20.--*
La cotisation maximale est de:	CHF	3'000.--*

1.4 Autorités (Confédération, Cantons), instituts, écoles, sociétés, associations	CHF	220.--*
--	-----	---------

2. Membres individuels

2.1 Collaborateurs et collaborateurs retraités des membres collectifs	CHF	100.--*
2.2 Personnes individuelles	CHF	190.--*

* TVA légale en sus

Tariffario 2019

Delibera dell'Assemblea dei soci del 15 giugno 2018 a Zurigo

1. Soci collettivi

1.1 Aziende distributrici di gas (cfr. Regolamento quote gas del 15 marzo 2018)

La quota associativa è composta da:

a) Contributo fisso:	CHF	2'700.--*
b) Contributo di ripartizione ammonta a:		
fino ad una quantità di gas pari a 500 GWh	CHF	62.--*
oltre i 500 GWh e fino a 1000 GWh	CHF	60.--*
oltre i 1000 GWh fino a 1500 GWh	CHF	59.--*
oltre i 1500 GWh fino a 2000 GWh	CHF	57.--*
oltre i 2000 GWh fino a 3000 GWh	CHF	56.--*
oltre i 3000 GWh	CHF	54.--*
c) Tassa base (CHF/GWh)	CHF	61.--*
d) Tassa ITISG (CHF/km)	CHF	36.56.--*

1.2 Aziende distributrici di acqua potabile

La quota di adesione per ogni abitante servito è di (vengono conteggiati anche eventuali allacciamenti serviti dalla Società)	ct.	37.88*
come minimo	CHF	225.--*

1.3 Società

La quota di adesione è composta da:		
- quota base	CHF	500.--*
- quota in relazione al numero di dipendenti	CHF	20.--*
La quota massima è pari a:	CHF	3'000.--*

1.4 Autorità (confederazione, cantoni), istituti, scuole, associazioni	CHF	220.--*
---	-----	---------

2. Soci individuali

2.1 Dipendenti e pensionati di soci collettivi	CHF	100.--*
2.2 Persone singole	CHF	190.--*

* più IVA